



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de Têgo
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 153, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

1^{er} décembre 2020

L'assemblée générale (AG) de Têgo s'est tenue le 1^{er} décembre 2020 sous la présidence du général d'armée aérienne (2S) Gratien MAIRE au siège de l'association, 153, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur, 21 administrateurs de Têgo, dont le président, participent à cette assemblée générale en visio-conférence. Le secrétaire général de Têgo et le secrétaire général adjoint de Têgo sont présents au siège.

Le Président ouvre la séance et constate qu'aucun adhérent de l'association ne s'est présenté physiquement au siège.

Le président remercie les membres présents par visio ou audio conférence et leur précise qu'ils ne seront pas amenés à voter en séance car ils ont déjà exprimé leur vote électroniquement et ce vote a été pris en compte dans le processus de scrutin électronique.

Le président donne la parole au secrétaire général.

Le secrétaire général précise que le nombre de votes exprimés pour chacune des 6 résolutions est toujours supérieur ou égal à 22201 et qu'en conséquence la condition de quorum fixé à 1000 votants par les statuts de l'association est valablement remplie.

Le secrétaire général rappelle que les documents utiles ont été communiqués préalablement aux membres de l'assemblée. En conséquence, les personnes assistant à l'assemblée de manière dématérialisée dispensent le secrétaire général d'en faire lecture.

Le général Gilles Lemoine décrit les conditions dans lesquelles le prestataire désigné a réalisé les opérations de convocation, de vote et de dépouillement. Chacun constate que ces conditions sont parfaitement régulières.

1- Vote des résolutions :

Le secrétaire général rappelle l'objet de chacune des 6 résolutions (jointes en annexe) et annonce les résultats du scrutin.

Résolutions	OUI	NON	ABST	NUL	TOTAL
1ère résolution	22422	173	309	12	22916
2ème résolution	22381	237	296	2	22916
3ème résolution	22437	174	303	2	22916
4ème résolution	22344	231	340	1	22916
5ème résolution	22453	150	312	1	22916
6ème résolution	22201	229	483	3	22916

Le président prend acte des résultats du scrutin et constate que les 6 résolutions recueillent la majorité requise des deux tiers conformément aux termes de la convocation. En conséquence, le président déclare adoptées les 6 résolutions soumises au vote de la présente assemblée générale.

2- Questions diverses :

Le président donne la parole aux membres connectés pour d'éventuelles questions.

Le président constate qu'aucune question n'est soulevée : les débats sont clos.

Le président lève la séance en remerciant à nouveau les participants pour leur disponibilité et leur engagement.

GAA (2S) Gratien MAIRE
Président de Tého